



NOTRE **EXPERTISE**  
VOTRE **RÉUSSITE**

Ministère de l'Économie et de l'Innovation

# PROGRAMME QUÉBEC BRANCHÉ

## Bilan de mi-parcours

Pour la période du 15 décembre 2016 au 31 décembre 2018



## RAISON D'ÊTRE DU PRÉSENT BILAN

Le bilan de mi-parcours de Québec branché est réalisé à la demande du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), en vertu de la décision C.T. n° 2170712 du 29 novembre 2016. Le présent bilan vise à évaluer l'état d'avancement du programme après deux ans de mise en œuvre ainsi que la conformité des actions réalisées. La documentation officielle de Québec branché est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/programmes/aide-financiere/quebec-branche/> [En ligne, le 31 janvier 2019]. Selon son cadre financier, Québec branché représente un budget de 106,2 M\$ sur une période de cinq ans allant du 15 décembre 2016 au 31 mars 2021.

La présente évaluation a été réalisée conformément à la Politique ministérielle d'évaluation de programme, disponible à cette adresse : [www.economie.gouv.qc.ca/evaluation](http://www.economie.gouv.qc.ca/evaluation) [En ligne, le 30 juillet 2018].

## LES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION

- **François Maxime Langlois**, directeur général  
Direction générale des politiques et des affaires institutionnelles, MEI
- **Diane Hastie**, directrice  
Direction de l'économie numérique (DEN), MEI
- **Sarrah Fatim Coulibaly**, conseillère en suivi de programme, DEN, MEI
- **Jean Audet**, conseiller émérite et coordonnateur en infrastructures numériques, DEN, MEI
- **Christophe Marchal**, évaluateur en chef  
Direction de l'évaluation, des programmes et des sociétés d'État (DEPSE), MEI
- **Jean-François Lizotte**, évaluateur de programmes, DEPSE, MEI

## NOTES AU LECTEUR

- 1) Sauf avis contraire dans le texte, toutes les sommes sont indiquées en dollars canadiens. Les symboles suivants sont utilisés : k\$ pour milliers de dollars et M\$ pour millions de dollars.
- 2) Selon l'indicateur considéré, le total des résultats peut comporter un écart de  $\pm 1\%$  pour les pourcentages ou de  $\pm 1$  pour les autres valeurs. Cet écart s'explique par l'arrondissement des résultats présentés.

## AUTEUR DU RAPPORT

**Jean-François Lizotte**  
Évaluateur de programmes  
Recherche et rédaction

Direction de l'évaluation, des programmes et  
des sociétés d'État  
Ministère de l'Économie et de l'Innovation

Ce document est disponible  
sur demande auprès de cette direction.

## POUR NOUS JOINDRE

Direction de l'évaluation, des programmes et  
des sociétés d'État  
Ministère de l'Économie et de l'Innovation

710, place D'Youville, 7<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Y4  
**Téléphone : 418 691-5698, poste 4902**

**Pour plus d'information :**  
[evaluation@economie.gouv.qc.ca](mailto:evaluation@economie.gouv.qc.ca)

# OBJECTIF ET PORTÉE DE LA PRÉSENTE ÉVALUATION

Lors du discours sur le budget 2016-2017, le gouvernement a fait l'annonce de la création du programme Québec branché. Ce programme a été approuvé par le Conseil du trésor le 29 novembre 2016 et a été modifié le 6 février 2018. Le programme Québec branché est en vigueur jusqu'au 31 mars 2021 et relève du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI).







Un bilan de mi-parcours du programme a été demandé par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) au Ministère, et ce, au plus tard le 31 mars 2019. Le rapport d'évaluation est prévu en 2020-2021, et il devra être transmis au Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) au plus tard le 28 février 2021. La Direction de l'évaluation, des programmes et des sociétés d'État (DEPSE) du MEI a été mandatée pour réaliser le premier bilan.

La présente évaluation a pour objectif de rendre compte de l'état d'avancement du programme Québec branché en date du 31 décembre 2018, soit deux ans après sa mise en œuvre, ce qui implique :

1. une analyse de l'efficacité de la mise en œuvre du programme Québec branché en date du 31 décembre 2018;
2. une analyse de la conformité de la mise en œuvre et de la cohérence du programme;
3. une analyse de la pertinence du programme après deux ans.

Cette approche offre l'assurance de répondre aux besoins du client de l'évaluation et de satisfaire à la demande du SCT.

Dans le présent bilan, les résultats sont évalués selon l'échelle d'appréciation présentée ci-dessous :

Appréciation	Signification de l'appréciation
	— L'appréciation  signifie un degré d'accomplissement jugé satisfaisant et évalué à 40 % et plus. L'état d'avancement vers la cible liée au programme est sur la bonne voie. La situation, suggère de poursuivre dans la tendance constatée.
	— L'appréciation  signifie un degré d'accomplissement jugé perfectible. L'état d'avancement vers la cible est en retard. La situation suggère d'accélérer la mise en œuvre en vue de combler le retard.
	— L'appréciation  signifie un degré d'accomplissement jugé problématique. L'état d'avancement vers la cible est problématique. La situation suggère de prendre acte ou et d'apporter des correctifs en vue d'atteindre les résultats visés.

Cette échelle d'appréciation est utilisée pour juger de l'état d'avancement vers chacune des cibles. Elle est aussi utilisée pour apprécier chaque critère évalué. Dans ce cas, l'ensemble des résultats de chaque critère est jugé satisfaisant (A) à la condition que chacune des cibles qui y sont associées soit aussi jugée satisfaisante.

Les sources d'information utilisées regroupent les éléments suivants : les données administratives du programme et les données qualitatives récoltées par l'entremise d'un formulaire adressé à la DEN.

## François Maxime Langlois

Directeur général

Politique et affaires institutionnelles

Directeur par intérim

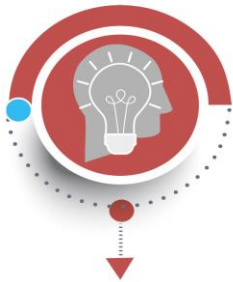
Direction de l'évaluation, des programmes et des sociétés d'État

## Christophe Marchal

Évaluateur en chef

Direction de l'évaluation, des programmes et des sociétés d'État

L'état d'avancement du programme accuse un certain retard, qui peut s'expliquer par les délais de sa mise en œuvre, par l'arrimage avec le fédéral et par la préparation des énoncés des travaux, partie importante des conventions de subvention. À la suite de l'appel de projets, 89 projets ont été retenus, ce qui représente des investissements totaux de 289,3 M\$, dont 112,7 M\$ proviennent du gouvernement du Québec. Ces projets devraient permettre l'accès à plus de 100 000 foyers à des services Internet haut débit (IHD). Au 31 décembre 2018, les neuf projets dont les conventions d'aide financière ont été signées représentent un déboursé réalisé de 7,9 M\$, soit environ 7 % de l'enveloppe budgétaire de 112,7 M\$, et un engagement budgétaire de 36,7 M\$. Ces neuf projets, bénéficiant d'un soutien financier de 44 M\$ du Ministère, vont générer des investissements totaux d'au moins 88 M\$ d'ici à leur terme. L'évaluation confirme la pertinence de continuer le programme après deux ans, car il répond toujours à un besoin. Elle confirme aussi la conformité de sa mise en œuvre par rapport à ses balises normatives. Les principaux résultats sont les suivants :



## EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE DU PROGRAMME

- Un total de 247 projets analysés, dont 89 retenus et 158 non retenus.
- Signature de la convention de subvention de 9 projets, qui représentent des investissements de 80,6 M\$, dont 86 % proviennent du public et 14 % du privé.
- Il est prématuré de juger de l'état d'avancement des sept résultats visés du programme, étant donné le manque de disponibilité des données attribuable au fait qu'aucun projet n'est terminé.



## CONFORMITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE ET GOUVERNANCE DU PROGRAMME

- Présence et utilisation de saines pratiques de gestion axée sur les résultats.
- Présence d'une coordination et d'une concertation avec le gouvernement fédéral.
- Présence de dépenses allouées et accordées par le programme.



## PERTINENCE DU PROGRAMME

- Un besoin continu de maintenir le programme confirmé.
- Un effet de levier de 0,8.
- La démonstration a été faite confirmant la difficulté pour les zones rurales à avoir accès à un service Internet rapide.
- Une compatibilité des objectifs et des résultats visés avec les priorités gouvernementales.
- Une absence de chevauchement avec d'autres mécanismes d'aide.



## CONCLUSION

- 10 cibles sur 18 sont jugées satisfaisantes.
- 3 cibles sur 18 sont jugées perfectibles.
- 5 cibles sur 18 n'ont pu être jugées par manque de disponibilité des données.
- L'évaluation confirme la conformité de la mise en œuvre et de la gouvernance du programme ainsi que sa pertinence.

En vue d'optimiser les probabilités d'atteindre les objectifs et les cibles du programme Québec branché en 2021, la présente évaluation souhaite apporter les éclaircissements suivants :

- Le retard dans l'avancement du programme s'explique par des facteurs exogènes, dont le contrôle par le Ministère est difficile, voire impossible. Cependant, dans la mesure du possible, il pourrait être opportun d'accélérer le rythme de signature des 80 conventions restantes, en vue de combler le retard.
- L'évaluation s'inquiète de la disponibilité des données relatives aux résultats pour le rapport d'évaluation prévu en 2020-2021. À cet égard, il pourrait être opportun de se doter des moyens pour suivre adéquatement les résultats du programme, qu'ils soient des moyens d'ordre normatif ou des moyens d'ordre des ressources humaines ou matérielles.

La Direction de l'économie numérique (DEN) du Ministère a eu l'occasion de transmettre ses commentaires, lesquels sont présentés ci-dessous.

La DEN accueille favorablement le présent rapport d'évaluation. En effet, la Direction est sensible aux différents éléments soulevés, car elle juge important d'atteindre les résultats visés.

Toutefois, en raison de la nature des projets, la DEN considère qu'il était prématuré de réaliser un bilan de mi-parcours, puisque très peu de données étaient disponibles. En effet, la conclusion des aides financières et la mise en œuvre des projets dépendent de plusieurs facteurs sur lesquels le Ministère a peu d'emprise, notamment les négociations entre les promoteurs et les fournisseurs, la disponibilité de certains équipements, ainsi que la durée requise pour l'exercice de diligence raisonnable par le gouvernement fédéral.

Malgré ces contraintes et les ressources limitées, la DEN vise à ce que toutes les conventions d'aide financière soient signées d'ici l'été 2019.

Enfin, une révision du cadre normatif du programme risque d'être nécessaire afin de permettre la réalisation de certains projets au-delà du 31 mars 2021, ce qui impactera l'enveloppe budgétaire allouée au programme Québec branché. Également, la DEN estime que pour la rédaction du rapport d'évaluation, qui doit être réalisé en 2020-2021, les données requises en date du 31 mars 2020 risquent d'être difficiles à obtenir, voire parcellaires.

<b>CHAPITRE 1</b>	1.1	Grille d'évaluation.....	1
<b>LE CONTEXTE DE</b>	1.2	Description du programme évalué .....	1
<b>L'ÉVALUATION</b>	1.3	Chaîne des résultats du programme.....	3
	1.4	Dépenses dans Québec branché.....	3
	1.5	Comité d'évaluation.....	4
	1.6	Portée de l'évaluation.....	4
<b>CHAPITRE 2</b>	2.1	Les résultats à mi-parcours des interventions du programme.....	5
<b>EFFICACITÉ</b>	2.2	Les résultats à mi-parcours en matière de connexion IHD .....	7
<b>OPÉRATIONNELLE DE</b>			
<b>QUÉBEC BRANCHÉ</b>			
<b>CHAPITRE 3</b>	3.1	La gouvernance du programme .....	8
<b>CONFORMITÉ DE LA</b>	3.2	La conformité de la mise en œuvre du programme .....	9
<b>MISE EN ŒUVRE ET</b>			
<b>GOVERNANCE DE</b>			
<b>QUÉBEC BRANCHÉ</b>			
<b>CHAPITRE 4</b>	4.1	Le degré / perspective d'atteinte des résultats visés .....	11
<b>PERTINENCE DE QUÉBEC</b>	4.2	La cohérence et le chevauchement du programme.....	13
<b>BRANCHÉ</b>			
<b>CHAPITRE 5</b>	5.1	Principaux constats de l'évaluation .....	15
<b>LES CONCLUSIONS DE</b>	5.2	Avis général résultant de l'évaluation .....	16
<b>L'ÉVALUATION</b>			
<b>ANNEXE</b>		ANNEXE : Compléments d'information .....	17

# CHAPITRE 1

## PERTINENCE DU PROGRAMME

### 1.1 GRILLE D'ÉVALUATION




La Direction de l'évaluation, des programmes et des sociétés d'État (DEPSE) du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a été mandatée pour effectuer les travaux d'évaluation. La grille d'évaluation utilisée pour répondre aux trois questions d'évaluation ci-dessous est présentée au tableau 1.1.

Voici les trois questions auxquelles les critères et les indicateurs de résultats visent à répondre :

1. À mi-parcours, les résultats du programme Québec branché sont-ils probants et proportionnels au degré de mise en œuvre du programme?
2. La gouvernance est-elle adéquate et la mise en œuvre est-elle conforme aux normes applicables et aux meilleures pratiques?
3. Le programme demeure-t-il pertinent?

Tableau 1.1

#### Grille d'évaluation des résultats de Québec branché

Volet	Critères à évaluer	Question
<b>Efficacité opérationnelle de Québec branché</b>		
	1. Les résultats à mi-parcours des interventions du programme	1
	2. Les résultats à mi-parcours en matière de connexion IHD	1
<b>Conformité de la mise en œuvre et gouvernance de Québec branché</b>		
	3. La gouvernance du programme	2
	4. La conformité de la mise en œuvre du programme	2
<b>Pertinence de Québec branché</b>		
	5. Le degré / perspective d'atteinte des résultats visés	3
	6. La cohérence et le chevauchement du programme	3

### 1.2 DESCRIPTION DU PROGRAMME ÉVALUÉ

#### 1.2.1 Les objectifs et les résultats attendus

Comme précisé dans le cadre normatif<sup>1</sup>, le programme Québec branché a pour but de soutenir les projets du milieu visant à offrir un service **Internet haut débit (IHD)** de qualité et à un coût comparable à celui du service offert en milieu urbain aux citoyens, aux organismes et aux entreprises en milieu rural, qui n'y ont pas accès. On entend par « IHD » un débit de téléchargement minimal de 5 mégabits par seconde (Mbps), un débit de téléversement minimal de 1 Mbps et une capacité mensuelle de transfert qui ne doit pas être inférieure à la moyenne canadienne de consommation évaluée par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) dans le Rapport de surveillance des communications de l'année.

Plus précisément, les objectifs du programme sont les suivants :

- **Objectif 1** : Répondre aux besoins pressants des milieux ruraux pour une desserte IHD.
- **Objectif 2** : Favoriser l'arrivée et la rétention de citoyens et d'organismes dans les milieux ruraux.
- **Objectif 3** : Contribuer à l'attraction et à la création de nouvelles entreprises dans les milieux ruraux.

<sup>1</sup> Ce chapitre présente uniquement les grands éléments du cadre normatif essentiels à l'évaluation du programme.

# CHAPITRE 1

## PERTINENCE DU PROGRAMME

À cet effet, les résultats suivants sont attendus (les indicateurs auxquels ils sont reliés figurent entre parenthèses) :

- Réalisation de travaux d'installation d'infrastructures d'accès à IHD (**Indicateur 4**);
- Accroissement du nombre de régions du Québec ayant accès à IHD (**Indicateurs 2 et 16**);
- Attraction et rétention de citoyens, d'organismes et d'entreprises dans les régions du Québec nouvellement branchées à IHD (**Indicateur 5**);
- Attraction de nouvelles entreprises en économie numérique dans les régions du Québec nouvellement branchées à IHD (**Indicateur 6**);
- Maintien et création d'emplois durables et de qualité au Québec (**perspective à long terme – rapport final**);
- Retombées positives pour le développement économique des régions du Québec mal ou non desservies par IHD (**perspective à long terme – rapport final**);
- Rayonnement du Québec à travers le monde pour le développement d'entreprises en l'économie numérique (**perspective à long terme – rapport final**).

### 1.2.2 Clientèle et projets admissibles

Ce programme vise les promoteurs admissibles suivants :

- Les municipalités, villes et municipalités régionales de comté (MRC), y compris les organismes dont les activités sont similaires et les organismes à but non lucratif (OBNL) constitués en vertu de la Loi sur les cités et les villes;
- Les entreprises à but lucratif légalement constituées en vertu des lois du gouvernement du Québec ou du Canada et ayant un établissement au Québec, y compris les coopératives dont les activités sont similaires;
- Les OBNL légalement constitués en vertu des lois du gouvernement du Québec et du Canada et ayant un établissement au Québec;
- Les organismes scolaires;
- Les conseils de bande.

Pour être admissible, un projet doit permettre la mise en place de réseaux de base ou des mises à niveau de la capacité de réseaux de base, des ajouts de redondance ou encore des raccordements réseau dits de dernier kilomètre.

La population de la zone visée doit être de moins de 30 000 habitants. C'est pour cette raison que les régions administratives de Montréal et de Laval n'étaient pas admissibles au programme. La région administrative du Nord-du-Québec, quant à elle, est représentée par la Société du Plan Nord.

Les six types de projets admissibles, regroupés en trois catégories, sont les suivants :

- Projet d'infrastructure de transport :
  - 1) Nouveau réseau de base (épine dorsale vouée au transport),
  - 2) Réseau de base rehaussé (épine dorsale vouée au transport),
  - 3) Boucle de redondance (lien secondaire);
- Projet d'infrastructure de distribution :
  - 4) Nouveau dernier kilomètre,
  - 5) Réseau dernier kilomètre partiellement desservi;
- Projet hybride (transport et distribution) :
  - 6) Nouveau réseau de base et dernier kilomètre.

# CHAPITRE 1

## PERTINENCE DU PROGRAMME

Chaque type de projet doit satisfaire à une série de critères particuliers. Par ailleurs, les dépenses admissibles sont, de manière générale, les coûts directs, les frais incidents et les autres coûts engagés et payés uniquement et spécifiquement par le bénéficiaire de l'aide financière pour la réalisation des travaux.

### 1.2.3 Aide financière

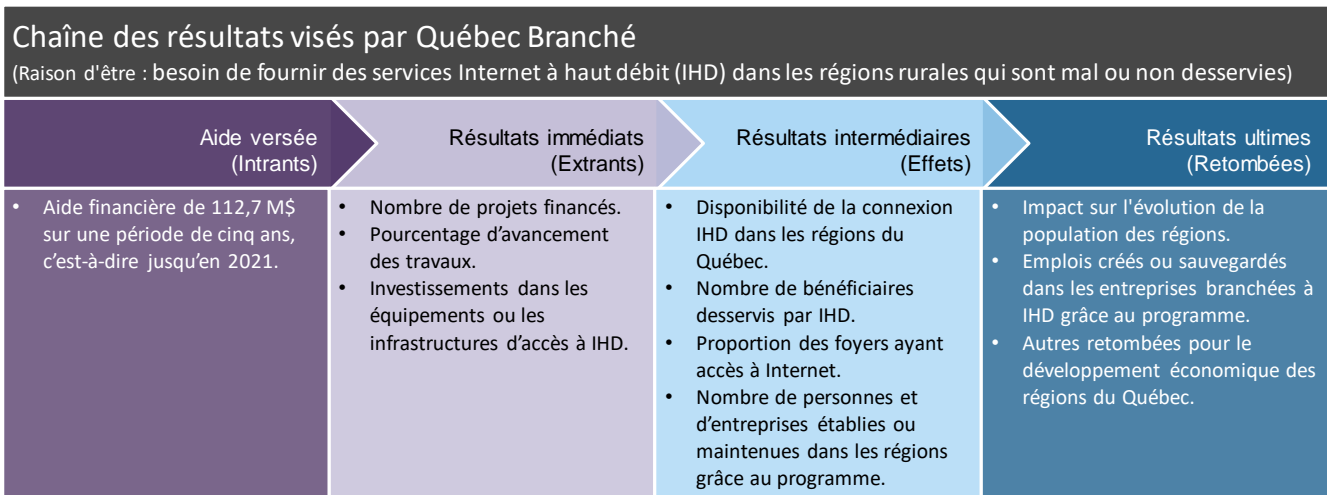
Pour tout type de projet, l'aide financière prend la forme d'une contribution non remboursable pouvant atteindre 50 % des dépenses admissibles.

Par ailleurs, le cumul des aides gouvernementales peut atteindre jusqu'à 100 % des dépenses totales du projet. Les aides remboursables et non remboursables sont considérées dans le calcul du taux de cumul des aides gouvernementales. Ces aides sont celles qui sont fournies par les ministères et organismes des gouvernements du Québec et du Canada, de même que par des partenaires disposant de fonds d'intervention dont le financement provient de ces gouvernements.

Dans le calcul du cumul des aides gouvernementales, une aide non remboursable (subvention) est considérée à 100 % de sa valeur alors qu'une aide remboursable est considérée à 30 % de sa valeur.

## 1.3 CHAÎNE DES RÉSULTATS DU PROGRAMME

À l'annexe 1, section 1. A – Modèle logique, vous trouverez l'illustration détaillée de l'intervention gouvernementale, plus communément appelée « modèle logique ». Ce modèle illustre la chaîne des résultats attendus par le Ministère et permet aussi la vérification de la cohérence interne des liens entre les composantes du programme, notamment ses objectifs, ses extrants et ses effets attendus.



Note : Initialement, le budget était de 100 M\$, et il a été révisé par la suite à 112,7 M\$

## 1.4 DÉPENSES DANS LE PROGRAMME QUÉBEC BRANCHÉ

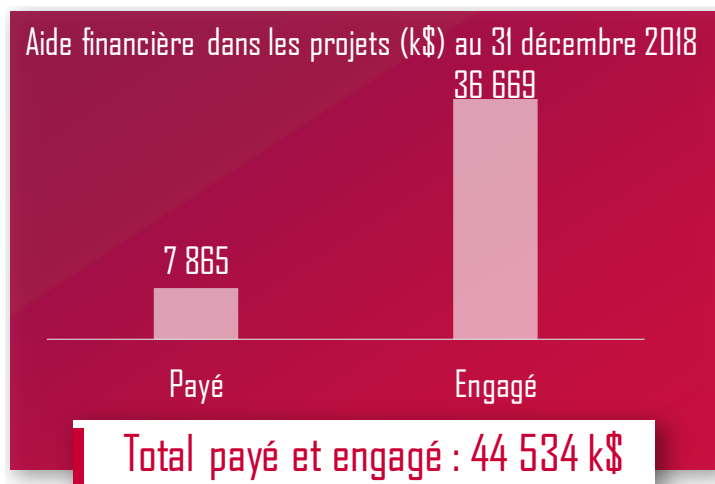
Du 15 décembre 2016 au 31 décembre 2018, **7,9 M\$** d'aide financière ont été payés pour soutenir la réalisation de projets autorisés en vertu du programme, et **36,7 M\$** ont été engagés. Le graphique 1.1, à la page suivante, présente l'aide financière engagée et payée au 31 décembre 2018.

# CHAPITRE 1

## PERTINENCE DU PROGRAMME

### Graphique 1.1

Aide financière dans Québec branché du 15 décembre 2016  
au 31 décembre 2018, en k\$



Source : Documentation administrative du programme. Compilation MEI, février 2019.

## 1.5 COMITÉ D'ÉVALUATION

Les objectifs, le rôle et le fonctionnement du comité d'évaluation sont décrits ci-dessous :

<b>Objectifs de la constitution du comité</b>	Obtenir une meilleure assurance que les constats du rapport d'évaluation et de l'évaluation de mi-parcours sont valides et fidèles à la réalité et que les appréciations qui en découlent sont objectives et en conformité avec le présent cadre d'évaluation déposé auprès des autorités concernées.
<b>Choix des membres</b>	La sélection des membres s'est effectuée en fonction de leurs connaissances et de leur expérience concernant le service IHD dans les régions du Québec.
<b>Rôle du comité</b>	Valider le cadre, l'évaluation à mi-parcours et le rapport d'évaluation et conseiller l'évaluateur sur l'orientation des travaux et la stratégie générale d'évaluation, tout en apportant un éclairage sur des questions importantes qui peuvent se poser en cours de réalisation.
<b>Participation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rencontre de démarrage au début du mandat.</li><li>• Consultation et discussions au cours des travaux, s'il y a lieu.</li><li>• Commentaires et validation du cadre et des rapports d'évaluation.</li></ul>

## 1.6 PORTÉE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation porte sur le niveau d'avancement à mi-parcours de Québec branché obtenu au cours des deux années financières suivantes : 2016-2017 et 2017-2018. Cette période couvre deux C.T. du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), soit ceux du 29 novembre 2016 et du 6 février 2018. Le programme se termine le 31 mars 2021.

Dans le but de faciliter la présentation des résultats, les années financières évaluées sont converties selon les années calendaires suivantes :

29 novembre 2016 au 31 décembre 2017 → 2016-2017 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 → 2017-2018



### 2.1 LES RÉSULTATS À MI-PAROURS DES INTERVENTIONS DU PROGRAMME

#### LES CIBLES

Il est attendu :

1. une réponse de la clientèle à l'offre de service du programme;
2. des projets financés (**Résultat visé 2 du cadre normatif**);
3. des investissements dans les équipements ou les infrastructures IHD;
4. un niveau raisonnable d'avancement des travaux (**Résultat visé 1 du cadre normatif**).

#### Constats relatifs à la cible 1

Comme illustré dans le graphique 2.1, au cours des deux premières années du programme Québec branché, 247 projets ont été analysés lors de l'appel de projets, qui a eu lieu du 19 décembre 2016 au 20 avril 2017. De ce nombre, 89 ont été retenus et 158 n'ont pas été retenus. Le taux de rétention des projets reçus est donc de 36 %. Ainsi, 89 projets répartis dans 14 régions admissibles recevront une aide financière. Ces 89 projets représentent des investissements totaux de 289,3 M\$, dont 112,7 M\$ en provenance du gouvernement du Québec. Les promoteurs estiment que plus de 100 000 foyers visés pourront se prévaloir de services IHD. Pour l'instant, neuf conventions d'aide financière ont été signées.

À titre informatif, les principaux motifs de refus des projets concernent le non-respect des critères de base : dossiers incomplets, stabilité financière non démontrée, zones non admissibles, chevauchement ou incapacité du promoteur à démontrer qu'il peut assurer l'exploitation et l'entretien des installations.

#### Constats relatifs à la cible 2

Le tableau 2.1 présente la ventilation des projets financés par Québec branché en fonction de l'ampleur de l'investissement nécessaire à leur réalisation. Parmi les neuf projets ayant reçu une aide financière du Ministère, ce sont les projets de 1 M\$ et plus qui sont les plus nombreux, au nombre de quatre, ce qui représente un peu moins de la moitié des projets.

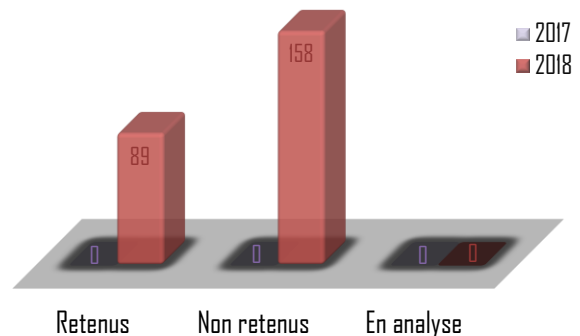
Tableau 2.1

#### Nombre de projets en fonction de l'ampleur de l'investissement

Coût du projet	2017	2018
100 k\$ et moins	-	2
Entre 101 k\$ et 200 k\$	-	1
Entre 201 k\$ et 400 k\$	-	1
Entre 401 k\$ et 600 k\$	-	-
Entre 601 k\$ et 999 k\$	-	1
1 M\$ et +	-	4
<b>Total</b>	-	<b>9</b>

Source : Fichiers de suivi de Québec branché. Compilation MEI.

Graphique 2.1  
Nombre de projets reçus



Source : Fichiers de suivi de Québec branché. Compilation MEI.



## CHAPITRE 2

# EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE DU PROGRAMME

NOTRE EXPERTISE  
VOTRE RÉUSSITE

À ce jour, neuf conventions d'aide financière ont été signées sur les 89 projets retenus lors de l'appel de projets. La région ayant le plus de projets financés est celle de l'Estrie, avec trois projets financés. Les Laurentides et la Mauricie ont, quant à elles, deux projets financés chacune. Avec un projet financé chacune, la Montérégie et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine viennent compléter la liste.

**Tableau 2.2**  
**Nombre de projets selon la couverture géographique**

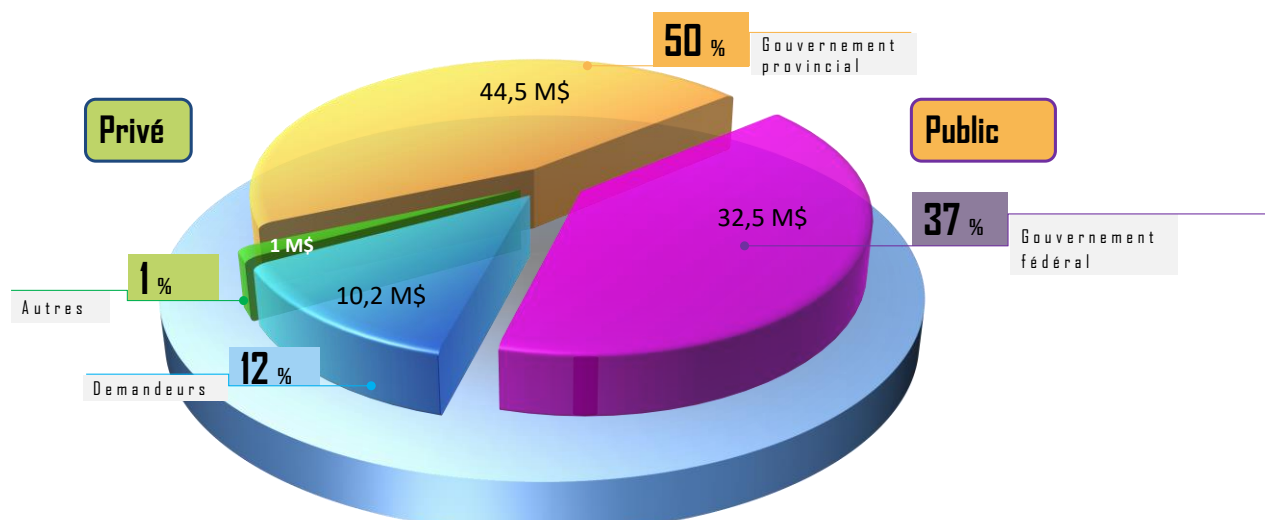
Région	2017	2018
Bas-Saint-Laurent	-	-
Saguenay-Lac-Saint-Jean	-	-
Capitale-Nationale	-	-
Mauricie	-	2
Estrie	-	3
Montréal	-	-
Outaouais	-	-
Abitibi-Témiscamingue	-	-
Côte-Nord	-	-
Nord-du-Québec	-	-
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	-	1
Chaudière-Appalaches	-	-
Lanaudière	-	-
Laurentides	-	2
Montérégie	-	1
Centre-du-Québec	-	-
Multirégion	-	-
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>9</b>

Source : Fichiers de suivi de Québec branché. Compilation MEI.

### Constats relatifs à la cible 3

En date du 31 décembre 2018, les investissements totaux dans les infrastructures IHD de ces neuf projets totalisent 88,2 M\$. La contribution de Québec branché représente 50 % de cette somme, celle du gouvernement fédéral, 37 %, et celle du secteur privé, 13 %. La ventilation complète se trouve au graphique 2.2.

**Graphique 2.2**  
**Nombre de projets selon la nature du financement**



Source : Fichiers de suivi de Québec branché. Compilation MEI.



### Constats relatifs à la cible 4

L'évaluation n'a pas été en mesure d'analyser cet indicateur, puisque la DEN ne détient pas d'informations sur le taux d'avancement des projets.

#### Avis

B

##### COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES RÉSULTATS À MI-PAROURS DES INTERVENTIONS

**L'état d'avancement à mi-parcours des interventions du programme est jugé perfectible.**

Deux cibles sont en bonne voie d'être atteintes et une cible suggère d'accélérer la mise en œuvre en vue de combler le retard. L'évaluation aboutit aux appréciations suivantes :

**A Cible 1 :** 247 projets ont été analysés. 89 ont été retenus et 158 n'ont pas été retenus.

**B Cible 2 :** Sur les neuf projets financés, quatre sont des projets de 1 M\$ et plus, soit un peu moins que la moitié des projets

**A Cible 3 :** Les investissements totaux dans les infrastructures IHD ont totalisé 88,2 M\$. La contribution du secteur public est de 87 % et le secteur privé, est de 13 %.

**Cible 4 :** Les données n'étant pas disponibles, il est prématuré de juger de l'état d'avancement.

## 2.2 LES RÉSULTATS À MI-PAROURS EN MATIÈRE DE CONNEXION IHD

### LES CIBLES

Il est attendu :

- des foyers et des institutions publiques desservis par IHD dans les régions rurales ou éloignées (**Résultat visé 3 du cadre normatif**);
- des entreprises desservies dans les régions grâce au programme (**Résultat visé 4 du cadre normatif**);
- des coûts d'accès à IHD par ménage, organisme et entreprise jugés raisonnables.

### Constats relatifs à la cible 5

L'évaluation n'a pas été en mesure d'analyser cet indicateur, puisque la DEN ne détient pas d'informations sur le nombre de foyers et d'institutions publiques desservis par IHD, étant donné qu'aucun projet n'est terminé.

### Constats relatifs à la cible 6

L'évaluation n'a pas été en mesure d'analyser cet indicateur, puisque la DEN ne détient pas d'informations sur le nombre d'entreprises desservies par IHD, étant donné qu'aucun projet n'est terminé.

### Constats relatifs à la cible 7

L'évaluation n'a pas été en mesure d'analyser cet indicateur, puisque la DEN ne détient pas d'informations sur les coûts d'accès à IHD pour les foyers, les institutions publiques et les entreprises, étant donné qu'aucun projet n'est terminé.

#### Avis

##### LES RÉSULTATS À MI-PAROURS EN MATIÈRE DE CONNEXION IHD

**L'état d'avancement à mi-parcours en matière de connexion IHD ne peut être évalué, car les données ne sont pas disponibles.** L'évaluation aboutit aux appréciations suivantes:

**Cible 5 :** Les données n'étant pas disponibles, il est prématuré de juger de l'état d'avancement.

**Cible 6 :** Les données n'étant pas disponibles, il est prématuré de juger de l'état d'avancement.

**Cible 7 :** Les données n'étant pas disponibles, il est prématuré de juger de l'état d'avancement.



## CHAPITRE 3

# CONFORMITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE ET GOUVERNANCE DU PROGRAMME

● ● ●  
NOTRE EXPERTISE  
VOTRE RÉUSSITE

### 3.1 LA GOUVERNANCE DU PROGRAMME

#### LES CIBLES

Il est attendu :

8. l'utilisation de saines pratiques de gestion axée sur les résultats;
9. une coordination ou concertation avec les acteurs du domaine;
10. des dépenses accordées ou versées par le programme.

#### Constats relatifs à la cible 8

L'évaluation est en mesure de constater l'utilisation de saines pratiques de gestion axée sur les résultats.

Tout d'abord, la présence d'objectifs et de résultats attendus fixés dès le départ a été constatée dans le cadre normatif du programme. En effet, le programme a pour but de soutenir les projets du milieu visant à offrir aux citoyens, aux organismes et aux entreprises en milieu rural un service IHD là où il n'est pas encore offert, en veillant à ce que sa qualité et son coût soient comparables à ceux des services offerts en milieu urbain.

Par ailleurs, l'évaluation a observé la présence de mécanismes de gestion de risques. Les paiements des aides financières ne se font que sur réception des factures transmises au gouvernement fédéral par le promoteur, le gouvernement fédéral ayant préalablement réalisé deux des trois étapes de l'analyse des demandes (évaluation de l'admissibilité et des critères essentiels). En outre, dans le suivi des projets, le gouvernement fédéral attribue une cote de risque à chaque promoteur. Cette cote de risque permet de déterminer le pourcentage de vérification pour un promoteur. Cette analyse est ensuite transmise à la DEN afin qu'elle puisse également faire les vérifications de son côté en suivant la même cote de risque.

Finalement, l'évaluation a constaté la présence de suivi des aides financières accordées et des résultats des projets. Ce suivi prend la forme d'interactions et d'échanges avec les promoteurs visant à préciser certaines informations, certains détails des factures, ou à demander des renseignements complémentaires. Le promoteur est tenu de fournir des rapports d'étape périodique décrivant la progression des activités du projet, et un rapport final à la fin du projet décrivant les résultats. La fréquence des rapports est déterminée par le niveau de risque du promoteur ou du projet tel qu'il est établi par le programme.

Toutefois, l'évaluateur n'a pas été en mesure d'observer certaines informations quantitatives en ce qui a trait aux résultats à mi-parcours en matière de connexion IHD. En effet, la DEN ne disposait pas d'informations par rapport aux indicateurs 4, 5, 6, 7 et 15. Cet état de fait pourrait s'expliquer en partie par le fait qu'aucun projet n'est terminé.

#### Constats relatifs à la cible 9

Les diverses collaborations avec les principaux acteurs d'Internet au Canada sont réalisées avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDEC). Le gouvernement fédéral travaille avec le promoteur afin de fournir l'énoncé des travaux. Cet énoncé décrit en détail la nature du projet, tandis que le CRTC fournit l'information permettant d'élaborer les cartes des zones mal ou non desservies afin d'assurer qu'il n'y a pas de chevauchement entre les projets.



## CHAPITRE 3

# CONFORMITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE ET GOUVERNANCE DU PROGRAMME

NOTRE EXPERTISE  
VOTRE RÉUSSITE

### Constats relatifs à la cible 10

Comme illustré dans le graphique 3.1, au 31 décembre 2018, le pourcentage d'utilisation du budget total de Québec branché est de 39 %. Plus précisément, le montant de l'aide financière payée et engagée est de 44,5 M\$, sur une enveloppe de programme de 112,7 M\$.

À la lumière des montants précédemment mentionnés, il est permis d'affirmer que des dépenses ont été accordées et versées par le programme.

### Graphique 3.1

#### Montant de la dépense gouvernementale



Montant des aides financières engagées : 44,5 M\$



Budget total autorisé au programme : 112,7 M\$



% d'utilisation du budget total : 39 %

Source : Fichiers de suivi de Québec branché. Compilation MEI.

### Avis



#### COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LA GOUVERNANCE DU PROGRAMME

**La gouvernance du programme est jugée satisfaisante.** Les trois cibles sont en bonne voie d'être atteintes. L'évaluation aboutit aux appréciations suivantes :

- A Cible 8 :** L'évaluation a constaté l'utilisation de saines pratiques de gestion axée sur les résultats. Toutefois, la DEN n'a pas été en mesure de fournir plusieurs données importantes pour le bilan à mi-parcours. Cela peut s'expliquer en partie par l'effectif de la DEN de seulement deux ETC attitrés au suivi du programme Québec branché.
- A Cible 9 :** Présence de coordination et de concertation avec le gouvernement fédéral.
- A Cible 10 :** Des montants engagés, à la hauteur de 44,5 M\$.

## 3.2 LA CONFORMITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

### LES CIBLES

Il est attendu :

11. une cohérence interne du programme;
12. la conformité de l'intervention avec les principales normes du programme.

### Constats relatifs à la cible 11

La DEN a été consultée au sujet de la cohérence interne du programme. Par l'entremise de l'aide financière du MEI, le programme Québec branché finance des projets et attire des investissements dans les équipements et les infrastructures d'accès à IHD (extrants). Cela a pour effet de rendre disponibles des connexions IHD dans les régions rurales du Québec afin d'atteindre le plus de bénéficiaires possible (ménages, entreprises, organismes, etc.) et, ainsi, de maintenir le nombre actuel d'entreprises et de citoyens dans les régions.



## CHAPITRE 3

# CONFORMITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE ET GOUVERNANCE DU PROGRAMME

● ● ●  
NOTRE **EXPERTISE**  
VOTRE **RÉUSSITE**

À la suite de consultations menées auprès de la DEN, l'évaluation conclut que le modèle logique du programme contribue à l'atteinte de ses objectifs immédiats et intermédiaires et donc aux résultats visés, qui sont d'avoir des répercussions sur l'évolution de la population des régions et, des emplois créés ou sauvegardés dans les entreprises branchées à IHD grâce au programme, ainsi que d'autres retombées pour le développement économique des régions du Québec.

Finalement, la DEN a informé l'évaluation que l'appel de projets, tenu du 19 décembre 2016 au 20 avril 2017, a permis de faire une sélection optimale des projets par région, en s'assurant de répondre correctement aux besoins des populations.

### Constats relatifs à la cible 12

Afin de vérifier la conformité de l'aide financière avec les principales normes et modalités du programme, trois éléments ont été analysés :

- **Les clientèles admissibles** : cet élément est conforme avec les normes du programme, puisque les promoteurs des projets sont des municipalités, des villes des entreprises à but lucratif, comme mentionné dans le guide d'appel de projets.
- **Les projets admissibles** : cet élément est conforme avec les normes du programme, puisque les projets choisis répondent aux besoins des régions. Ce sont des projets de mise en place de réseaux de base ou de rehaussement de la capacité de réseaux de base, d'ajouts de redondance ou de raccordements de dernier kilomètre.
- **Les taux et les montants maximums d'aide financière** : ces éléments sont conformes aux normes du programme, puisque le taux d'aide maximum est de 50 % des coûts admissibles pour le gouvernement du Québec. Avec l'aide combinée du fédéral, les montants maximums peuvent atteindre 100 %.

Toutes les spécificités de chacun des éléments préalablement mentionnés se trouvent dans le cadre normatif du programme Québec branché. L'évaluation est donc en mesure d'affirmer que l'intervention est conforme aux principales normes du programme.

### Avis

#### COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LA CONFORMITÉ DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

A

La conformité de la mise en œuvre du programme est jugée satisfaisante, car les deux cibles sont en bonne voie d'être atteintes. L'évaluation aboutit aux appréciations suivantes :

A

**Cible 11** : Présence d'une cohérence interne du programme.

A

**Cible 12** : Conformité de l'intervention avec les principales normes du programme.



### 4.1 LE DEGRÉ / PERSPECTIVES D'ATTEINTE DES RÉSULTATS VISÉS

#### LES CIBLES

Il est attendu :

13. un besoin continu de maintenir le programme;
14. un effet de levier de l'aide financière égal à au moins deux;
15. une proportion raisonnable des foyers des régions rurales ou éloignées ayant accès à Internet;
16. une comparabilité de la disponibilité d'accès IHD en zone urbaine et rurale (**Résultat visé 2 du cadre normatif**).

#### Constats relatifs à la cible 13

Au moment de la création du programme Québec branché, plus de 340 000<sup>2</sup> foyers n'avaient pas accès à Internet ou disposaient d'une connexion médiocre. Ces 340 000 foyers provenaient tous de territoires ruraux ou éloignés.

En ce qui concerne les entreprises de cinq employés et plus, en date de juin 2013, le Nord-du-Québec (avec un taux de 85,7 %) accusait un retard de près de 10 % sur le Centre-du-Québec (qui affichait un taux de 95,5 %) en ce qui concerne le taux d'accès à Internet<sup>3</sup>. Les deux secteurs d'activité ayant le plus faible taux d'accès à Internet étaient celui de l'hébergement et des services de restauration (75,5 %) et celui du transport et de l'entreposage (83,5 %).

De plus, près de 22 %<sup>4</sup> des entreprises ayant accès à Internet mais ne disposant pas d'une connexion IHD ont mentionné que la raison de cette absence était que le service n'était pas disponible dans la région.

À la lumière de ces statistiques, il est permis de croire à la présence d'un besoin continu de maintenir le programme.

#### Constats relatifs à la cible 14

L'effet de levier permet de répondre à la question suivante : pour un dollar d'aide financière consenti par le programme, combien de dollars les autres sources de financement ont-elles investi?

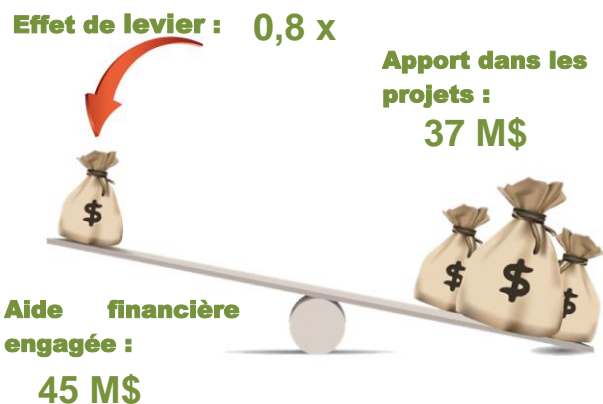
L'effet de levier est calculé selon la formule suivante ( $a / b$ ), où :

$a = (\text{Coût total des projets} - \text{Montant de l'aide financière autorisée par le programme})$

$b = \text{Montant de l'aide financière autorisée par le programme.}$

Le graphique 4.1 présente l'effet de levier de l'aide financière pour les neuf projets dont les conventions d'aide financière ont été signées en date du 31 décembre 2018. Il est de 0,8, ce qui signifie que pour chaque dollar d'aide financière investi par le programme, 0,8 dollar a été investi par les autres sources de financement.

**Graphique 4.1**  
**Effet de levier de l'aide financière engagée**



Source : Fichiers de suivi de Québec branché.  
Compilation MEI.

<sup>2</sup> NETendance, novembre 2016, CEFRIO.

<sup>3</sup> Institut de la statistique du Québec, Science, technologie et innovation en bref, juin 2013.

<sup>4</sup> Institut de la statistique du Québec, Science, technologie et innovation en bref, novembre 2017.



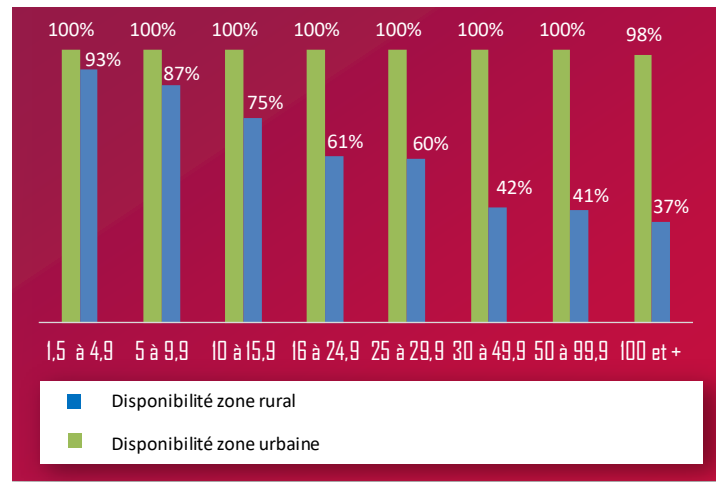
### Constats relatifs à la cible 15

L'évaluation détient comme information le nombre de foyers estimé par les promoteurs qui sera desservi dans les régions rurales ou éloignées après la réalisation du projet. Cette estimation est de 100 000 foyers visés. Par ailleurs, la direction responsable du programme Québec branché dispose de données sur le nombre de foyers non desservis avant la réalisation des projets. Ce nombre est de 340 000 foyers.

### Constats relatifs à la cible 16

Au 31 décembre 2016, un service d'accès à Internet à large bande fixe ayant une vitesse de téléchargement d'au moins 50 Mbps et une vitesse de téléversement d'au moins 10 Mbps était accessible à 84 % des ménages canadiens. Toutefois, la disponibilité varie beaucoup entre les régions urbaines et rurales, 39 % des ménages ruraux ayant accès à ce type de service par rapport à 96 % des ménages urbains<sup>5</sup>. Même s'il ne s'agit pas du même service que celui visé par le programme Québec branché, cet état de fait illustre bien l'écart existant entre les deux zones. Afin de dresser un portrait plus complet de la dichotomie qui peut exister entre les territoires, le graphique 4.2 présente la disponibilité en pourcentage des différentes vitesses de téléchargement (en Mbps) selon le degré d'urbanisation. Les données du graphique 4.2<sup>6</sup> démontrent parfaitement la difficulté pour les zones rurales d'avoir accès à un service Internet performant.

**Graphique 4.2**  
**Disponibilité de la connexion Internet en zones urbaine et rurale**



Source : Inspiré des données du *Rapport de surveillance des communications 2017*, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

### Avis COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LES PERSPECTIVES D'ATTEINTES DES RÉSULTATS VISÉS

**B** Les perspectives d'atteinte des résultats visés sont jugées perfectibles. Deux cibles sont en bonne voie d'être atteintes et une cible suggère d'accélérer la mise en œuvre en vue de combler le retard. L'évaluation aboutit aux appréciations suivantes:

- A** **Cible 13** : Un besoin continu de maintenir le programme, confirmé par la présence de 340 000 foyers n'ayant pas accès à Internet.
- B** **Cible 14** : Un effet de levier de 0,8, qui signifie que pour un dollar d'aide financière investie par le programme, 0,8 dollar a été investi par les autres sources de financement.
- Cible 15** : Les données n'étant pas disponibles, il est prématuré de juger de l'état d'avancement.
- A** **Cible 16** : Une comparaison a été réalisée entre les zones urbaines et rurales en ce qui concerne la disponibilité de la connexion IHD. Elle démontre parfaitement la difficulté pour les zones rurales à avoir accès à un service Internet rapide.

<sup>5</sup> *Rapport de surveillance des communications 2017*, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, 2017.

<sup>6</sup> Inspirées des données provenant du *Rapport de surveillance des communications 2017*, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.



### 4.2 LA COHÉRENCE ET CHEVAUchement DU PROGRAMME

#### LES CIBLES

Il est attendu :

17. une compatibilité des objectifs et des résultats visés avec les priorités gouvernementales;
18. une absence de chevauchement avec d'autres mécanismes d'aide à la numérisation des régions.

#### Constats relatifs à la cible 17

L'objectif poursuivi par Québec branché est de soutenir les projets du milieu visant à offrir un service IHD aux citoyens, aux organismes et aux entreprises en milieu rural. Plus précisément, le programme poursuit les objectifs suivants :

- Répondre aux besoins pressants des milieux ruraux pour une desserte IHD.
- Favoriser l'arrivée et la rétention de citoyens et d'organismes dans les milieux ruraux.
- Contribuer à l'attraction et à la création de nouvelles entreprises dans les milieux ruraux.

La mission du ministère de l'Économie et de l'Innovation est de soutenir la croissance des entreprises, l'entrepreneuriat, la science, l'innovation ainsi que l'exportation et l'investissement. Le Ministère conseille également le gouvernement en vue de favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec, et ce, dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

Les objectifs poursuivis par Québec branché concordent donc avec la mission du Ministère. L'atteinte des objectifs du programme permettra la croissance des entreprises et stimulera l'économie des régions en faisant de celles-ci des pôles de développement économique. De nouvelles entreprises pourront s'y installer et les entreprises existantes pourront y demeurer.

La disponibilité d'infrastructures numériques fiables et rapides permettra d'améliorer la qualité de vie des citoyens. On pense par exemple à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les maisons connectées, au système de justice, qui pourra être grandement amélioré grâce à une connexion fiable et sécurisée, ainsi qu'aux hôpitaux, qui pourraient répondre aux besoins des citoyens tout en étant proactifs.

#### Constats relatifs à la cible 18

Après une analyse exhaustive des différentes mesures d'aide financière, l'évaluation n'a pas constaté de zones de duplication ou de chevauchement. En effet, le programme Brancher pour innover du gouvernement du Canada est complémentaire au programme Québec branché du gouvernement du Québec. D'ailleurs, le MEI a travaillé de concert avec le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique Canada afin d'arrimer les objectifs, les critères et la procédure de sélection des projets de manière à ce que les deux programmes soient complémentaires. Ces deux programmes comportent des critères similaires pour déterminer la clientèle, les régions et les types de travaux admissibles. Les principaux critères permettent le financement des projets du programme Québec branché en complémentarité avec le gouvernement fédéral.

Les fonds régionaux, tels que le Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR), visent le développement économique et touristique des régions du Québec afin de favoriser la création d'emplois et de richesse. Les projets qui sont soutenus par le FAIR doivent nécessairement avoir comme objectifs l'amélioration de la compétitivité et l'augmentation de la production de biens à valeur ajoutée. Le FAIR vise le soutien à l'environnement d'affaires, à la réalisation de projets économiques, au financement de salaires de professionnels, au développement des municipalités locales, au financement des mesures salariales et à la mise en œuvre de projets innovants. À cet égard, il n'y a pas de zones de duplication ou de chevauchement entre le FAIR et Québec branché.



## CHAPITRE 4

### PERTINENCE DU PROGRAMME

● ● ●  
NOTRE **EXPERTISE**  
VOTRE **RÉUSSITE**

Finalement, le Programme de soutien à la recherche (PSR) ne connaît pas de zones de duplication et de chevauchement avec Québec branché. En effet, le programme soutient les centres de recherche publics pour la modernisation et le développement d'infrastructures de recherche de pointe et pour la participation des chercheurs québécois aux projets de recherche et d'innovation internationaux. De plus, le PSR ne met pas l'accent sur les régions et les zones rurales du Québec.

#### **Avis**



COMMENTAIRES DE L'ÉVALUATEUR SUR LA COHÉRENCE ET CHEVAUCHEMENT DU PROGRAMME

**Les résultats sont jugés satisfaisant.** Deux cibles sont en bonne voie d'être atteintes. L'évaluation aboutit aux appréciations suivantes :

- A** Une compatibilité des objectifs et des résultats visés avec les priorités gouvernementales.
- A** Une absence de chevauchement avec d'autres mécanismes d'aide.

### 5.1 PRINCIPAUX CONSTATS DE L'ÉVALUATION

Les principaux constats sont les suivants :

Principaux résultats de Québec branché – Degré d'atteinte des cibles Du 15 décembre 2016 au 31 décembre 2018	Atteinte des cibles
Légende : <b>A</b> degré d'accomplissement satisfaisant <b>B</b> degré d'accomplissement perfectible <b>C</b> degré d'accomplissement problématique    ND données non disponibles	
<b>Efficacité opérationnelle de Québec branché</b>	
<b>Critère 1 : Les résultats à mi-parcours des interventions du programme</b>	<b>B</b>
– Un total de 247 projets analysés, dont 89 retenus et 158 non retenus.	<b>A</b>
– Neuf projets ont été financés.	<b>B</b>
– Des investissements de 88,2 M\$, dont 87 % proviennent du public et 13 % du privé.	<b>A</b>
– Les données sont non disponibles étant donné qu'aucun projet n'est terminé.	ND
<b>Critère 2 : Les résultats à mi-parcours en matière de connexion IHD</b>	<b>ND</b>
– Les données sont non disponibles étant donné qu'aucun projet n'est terminé.	ND
– Les données sont non disponibles étant donné qu'aucun projet n'est terminé.	ND
– Les données sont non disponibles étant donné qu'aucun projet n'est terminé.	ND
<b>Conformité de la mise en œuvre et gouvernance de Québec branché</b>	
<b>Critère 3 : La gouvernance du programme</b>	<b>A</b>
– L'évaluation a constaté la présence et l'utilisation de saines pratiques de gestion axée sur les résultats. Toutefois, plusieurs données n'étaient pas disponibles et n'ont pas été transmises à l'évaluation.	<b>B</b>
– Présence de coordination et de concertation avec le gouvernement fédéral.	<b>A</b>
– Présence de dépenses allouées et accordées par le programme.	<b>A</b>
<b>Critère 4 : La conformité de la mise en œuvre du programme</b>	<b>A</b>
– Présence d'une cohérence interne du programme.	<b>A</b>
– Conformité de l'intervention avec les principales normes du programme.	<b>A</b>
<b>L'efficacité de Québec branché</b>	
<b>Critère 5 : Le degré / perspective d'atteinte des résultats visés</b>	<b>B</b>
– Un besoin continu de maintenir le programme confirmé.	<b>A</b>
– Un effet de levier de 0,8.	<b>B</b>
– Les données ne sont pas disponibles étant donné qu'aucun projet n'est terminé.	ND
– La démonstration a été faite démontrant la difficulté pour les zones rurales à avoir accès à un service Internet rapide.	<b>A</b>
<b>Critère 6 : La cohérence et le chevauchement du programme</b>	<b>A</b>
– Une compatibilité des objectifs et des résultats visés avec les priorités gouvernementales.	<b>A</b>
– Une absence de chevauchement avec d'autres mécanismes d'aide.	<b>A</b>

### 5.2 AVIS GÉNÉRAL RÉSULTANT DE L'ÉVALUATION

L'état d'avancement du programme accuse un certain retard, qui peut s'expliquer par les délais de sa mise en œuvre, par l'arrimage avec le fédéral et la préparation des énoncés des travaux, parties importantes des conventions de subventions. Après deux ans de mise en œuvre du programme, neuf projets ont été autorisés : 7,9 M\$ sont payés et 36,7 M\$ sont engagés sur une enveloppe totale pour les 89 projets de 112,7 M\$, ce qui représente 39,5 % de l'enveloppe budgétaire de 112,7 M\$. Cependant, les résultats après deux ans sont prometteurs, car les neuf projets vont générer des investissements totaux d'au moins 88 M\$ d'ici à leur terme.

Le cadre d'évaluation à mi-parcours de Québec branché prévoyait trois questions à poser dans le présent bilan. Les réponses sont les suivantes :

**1. À mi-parcours, les résultats du programme Québec branché sont-ils probants et proportionnels au degré de mise en œuvre du programme?**

Compte tenu de l'absence de plusieurs données importantes en lien avec les résultats du programme, il est difficile pour l'évaluation de répondre à cette question. Néanmoins, avec l'information disponible au moment de la rédaction du présent rapport, l'évaluation est optimiste par rapport à l'atteinte des résultats visés par le programme.

**2. La gouvernance est-elle adéquate et la mise en œuvre est-elle conforme aux normes applicables et aux meilleures pratiques ?**

L'évaluation a constaté l'utilisation de saines pratiques de gestion axée sur les résultats dans la gestion du programme Québec branché. Toutefois, une disponibilité de toutes les données nécessaire à l'évaluation aurait offert un portrait plus complet de la situation.

**3. Le programme demeure-t-il pertinent ?**

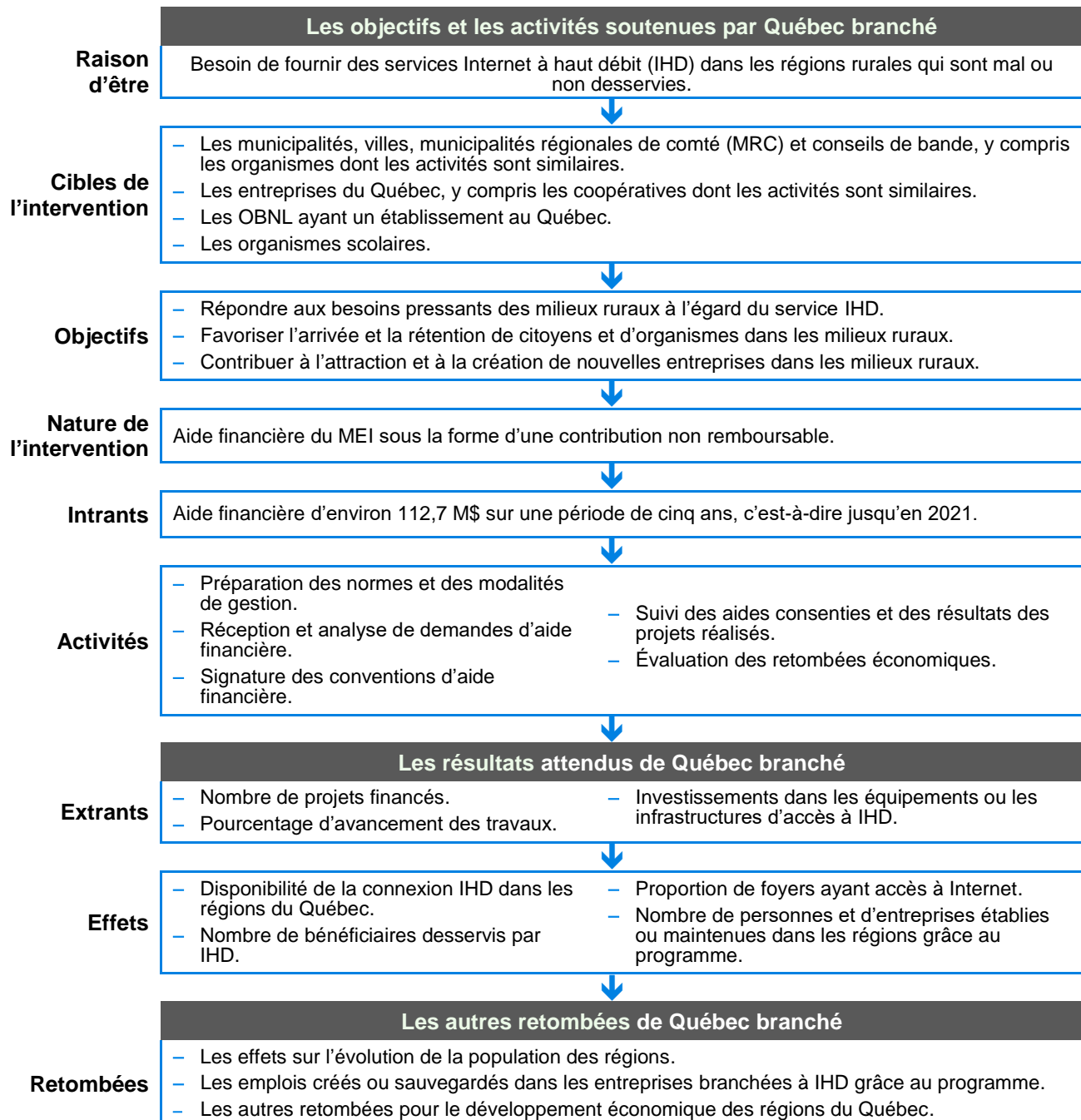
À la lumière de statistiques présentées dans la section de la pertinence du programme, il ne fait pas de doute que Québec branché à sa raison d'être et qu'il continue de répondre à un besoin. À cet effet, un écart important existe au niveau de l'accès à Internet entre les zones rurales et urbaines.

En vue d'optimiser les probabilités d'atteindre les objectifs et les cibles de Québec branché en 2021, la présente évaluation souhaite apporter les éclairages suivants :

- Le retard dans l'avancement du programme s'explique par des facteurs exogènes, dont le contrôle par le Ministère est difficile, voire impossible. Cependant dans la mesure du possible, il pourrait être opportun d'accélérer le rythme de signature des 80 conventions restantes, compte tenu que la date de fin de réalisation des projets est le 31 mars 2021.
- Par ailleurs, l'évaluation s'inquiète de la disponibilité des données relatives aux résultats, pour le rapport d'évaluation prévu en 2020-2021. À cet égard, il pourrait être opportun de se doter des moyens pour suivre adéquatement les résultats du programme, qu'ils soient des moyens d'ordre normatif ou des moyens d'ordre des ressources humaines ou matérielles.

### 1.A MODÈLE LOGIQUE

La mission du MEI consiste, notamment, à favoriser le développement économique de toutes les régions du Québec. Pour ce faire, le Ministère soutient des projets visant à offrir aux citoyens, aux organismes et aux entreprises situées en milieu rural un service IHD par l'entremise du programme Québec branché. Le modèle logique ci-dessous illustre la logique d'intervention du Ministère par l'intermédiaire du programme Québec branché en montrant en particulier les liens entre la raison d'être de cette intervention, les objectifs, les activités prévues et les extrants visés.





[economie.gouv.qc.ca](http://economie.gouv.qc.ca)